



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Reçu en préfecture le 08/10/2015

Affiché le

- 8 OCT. 2015

ID : 056-215601526-20151001-13B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Jeudi 1 octobre 2015

**Objet de la délibération** : Parc oxygène – Demandes de subvention au titre du taux de solidarité départementale

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Serge LECUYER à Antoine GOYER, Pierre-Yves CAINJO à Christelle CAINJO, Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN,

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

**Présents : 28**  
**Pouvoirs : 05**

**n°13b**

**DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
AFFAIRES ECONOMIQUES**

**PARC OXYGENE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU TAUX DE SOLIDARITE  
DEPARTEMENTALE**

**Rapporteur** : Dominique QUINTIN

Le projet de la plaine sportive et de loisirs est issu de la volonté politique de créer un poumon vert en centre-ville propice à la pratique sportive et au bien-être. Un espace ouvert à tous les Ploemeurois dont les principes fondateurs s'articulent autour des notions de partage d'espaces publics qualitatifs, de mixité intergénérationnelle et de nature en ville.

Le projet s'inscrit dans une démarche de promotion des notions dynamiques de Sport - santé - bien-être en s'appuyant sur le réseau d'associations structurées ou les pratiquants libres.

Il doit permettre également de repenser l'aménagement de cet ensemble pour qu'il s'adresse et s'adapte à des publics différents avec l'objectif de créer des espaces publics conviviaux.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Créer un lieu accessible à tous (personnes à mobilité réduite, enfants, personnes âgées, sportifs, promeneurs...)
- Créer un lieu pleinement ouvert, sans entrave visuelle ni physique (murs, clôtures...)
- Créer un lieu sécurisé pour les piétons, dans ses abords et en son sein, en maintenant les véhicules motorisés en périphérie
- Créer un lieu de vie favorisant la diversité des usages et les rencontres intergénérationnelles

Une 1<sup>ère</sup> étude ayant pour objet la définition d'un plan guide du secteur a été menée par une équipe pluridisciplinaire urbanisme-équipements sportifs constituée des bureaux d'études Bernard Menguy (Vannes) et Osmose (Roubaix).

Ce travail préalable a permis de définir le secteur du complexe sportif élargi (allant du COSEC à la châtaigneraie) comme 1<sup>ère</sup> tranche des travaux à réaliser.

A l'intérieur de ce périmètre, c'est la réalisation d'un parcours de cheminements et d'espaces de convivialité ponctués de modules ludo-sportifs et d'aire de jeux qui a été défini comme travaux d'équipements prioritaires, au titre de l'année 2015.

Ainsi une boucle de cheminements totalement accessible desservira l'ensemble des équipements du site au sein d'un ensemble de cheminements totalisant 1.9 km s'adressant tant à la promenade qu'à la pratique sportive.

Le coût total du projet s'élève à 500 000 € HT (600 000 € TTC).

Les travaux concernés consistent à réaliser :

- Le terrassement et le revêtement des cheminements piétons créés,
- L'éclairage de la boucle PMR qui relie les parkings aux équipements sportifs
- L'aménagement paysager des espaces de convivialité et de leurs abords, la pose de revêtements de sol adaptés, la fourniture de mobiliers de types modules ludo- sportifs et aires de jeux ainsi que la signalétique adaptée.

Le plan de financement est le suivant :

|   |  |   |
|---|--|---|
| Financiers                                    |  | 500 000 € HT  |
| Réserve parlementaire                         |  | 13 000 € (uniquement sur les travaux ludo-sportifs) |
| Conseil Départemental (TSD)                   |  | 45 000 €  |
| Fonds propres ville de Ploemeur (op 13DAUE05) |  | 442 000 €   |

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » du 17 septembre 2015;

Vu l'avis de la commission « finances et ressources humaines » du 22 septembre 2015;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :**

- **DECIDE** la réalisation des travaux comme indiqué ci-dessus pour un montant total de 500 000 € HT ;
- **SOLLICITE** au titre du taux de solidarité départementale une subvention d'un montant minimal de 45 000 €.
- **DONNE** tous pouvoirs au maire, ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 33 POUR**



Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,  
Maire